



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Rte de Lausanne 129 - 1096 Villette
Parcelle :	9008
Propriétaire :	FASSBIND Eric
Nature des travaux :	abattage de deux pins sylvestres avec compensation par une dizaine d'arbres/arbustes de haie
Motifs :	les racines des plantations endommagent les fondations de la maison

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit **7 au 27 janvier 2022**. Le dossier est déposé au service communal de l'urbanisme et police des constructions, rte de Lausanne 2 à 1096 Cully, il est consultable pendant la durée de l'affichage.

La Municipalité

Cully, le 5 janvier 2022.